

28 juin 2013 -02:16

Plus de la moitié des Belges est myope, hypermétrope ou presbyte

Sept Belges sur dix déclarent souffrir d'un trouble de l'acuité visuelle. Voilà ce que révèle une vaste enquête menée par le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). Parmi les seniors (65+), cette proportion culmine même à 95%. Or, la grande majorité des personnes interrogées affirment voir 'bien' à 'très bien', éventuellement grâce à leurs lunettes ou leurs lentilles de contact. Les lunettes sont le mode de correction le plus utilisé (95%). Un peu plus de 10% des personnes présentant un problème d'acuité visuelle portent des lentilles de contact, souvent en alternance avec des lunettes. La chirurgie correctrice n'est pas très répandue (2,5%) et est surtout considérée comme une pratique de luxe. Quelque 5% des personnes qui déclarent souffrir d'un problème d'acuité visuelle n'ont jamais consulté un médecin ou un opticien. Nombreuses sont aussi les personnes qui ne connaissent pas exactement la nature de leur problème, ni les solutions potentielles. La majorité des répondants considère que les lunettes et les lentilles sont chères. Ils estiment que tout le monde devrait pouvoir acheter des lunettes ou des lentilles et qu'un remboursement partiel est justifié, surtout en cas de trouble grave. À l'automne, le KCE publiera une seconde étude consacrée à l'efficacité et à la sécurité de la chirurgie oculaire réfractive.

7 Belges sur 10 sont myopes ou hypermétropes

Une enquête téléphonique menée auprès d'un échantillon représentatif de la population révèle qu'environ sept Belges sur dix ne voient pas bien de loin ou de près. La myopie (vision mauvaise de loin) est plus souvent citée par les femmes (38%) et par les groupes socioéconomiques plus élevés. La moitié des répondants de moins de 45 ans dit avoir une acuité visuelle insuffisante : cette proportion grimpe à 95% chez les plus de 65 ans. Ces chiffres sont comparables à ceux des autres pays occidentaux.

1 personne sur 20 estime qu'il n'est pas nécessaire de consulter un ophtalmologue ou un opticien: parmi ces personnes deux tiers portent des lunettes

Quelque 5% des répondants qui affirment ne pas bien voir n'ont jamais consulté d'ophtalmologue ni d'opticien, alors que deux tiers d'entre eux portent des lunettes (surtout les personnes plus âgées). Nombreuses sont les personnes qui ne connaissent pas avec précision le trouble oculaire dont elles souffrent, ni sa gravité. Le KCE plaide en conséquence pour une information de qualité au sujet de ces affections et des différentes méthodes de correction disponibles.

Les lunettes: les plus utilisées

Plus de 95% des personnes dont l'acuité visuelle est réduite portent des lunettes et la grande majorité d'entre elles s'en déclarent très satisfaites. Parmi leurs inconvénients, sont cités l'inconfort durant le travail ou certaines activités sportives, le caractère peu esthétique et le prix élevé. Un quart des répondants (surtout plus âgés) ont consacré plus de 500 € à l'achat de leur dernière paire de lunettes et la moitié de l'échantillon plus de 300 €. En matière de lunettes, le remboursement de l'assurance maladie est modique: seule une partie du prix des verres est remboursée en cas de problème visuel très grave.

Les lentilles de contact: relativement peu répandues

Un peu plus de 10% des personnes qui ont un problème d'acuité visuelle portent des lentilles de contact, même si elles sont plus nombreuses à les avoir essayées. Les lentilles sont surtout portées par les jeunes et par les femmes. Trois quarts des utilisateurs les alternent avec des lunettes. Les modèles mensuel souples sont les plus populaires. Les lentilles ne conviennent pas à tous et elles présentent l'inconvénient d'être onéreuses (surtout les modèles souples): le budget annuel est compris entre 440 € (d'après les opticiens) et 950 € (d'après les utilisateurs). L'assurance maladie ne rembourse les lentilles que partiellement, en cas de déficit visuel très grave.

Remboursement partiel: justifié

La majorité des répondants considère que les lunettes et les lentilles sont chères et estime qu'elles devraient être à la portée de tous. Ils sont donc favorables à un remboursement partiel, également de la chirurgie correctrice, certainement en cas de problème grave. Un peu plus de 30% des personnes interrogées se déclarent prêtes à payer davantage d'impôts pour permettre un remboursement total ou partiel de ces méthodes de correction visuelle.

Chirurgie correctrice: peu répandue

Il existe deux types d'interventions chirurgicales pour les troubles de l'acuité visuelle: ce sont d'une part la chirurgie avec laser, qui rectifie la cornée, et d'autre part l'implantation d'une lentille intraoculaire devant le cristallin. Moins de 3% des répondants ont bénéficié de ces opérations et ce souvent après mûre réflexion. Les raisons invoquées sont notamment le confort et l'esthétique sans lunettes.

Ces interventions sont chères (2.000 à 3.000 € pour les deux yeux et même parfois jusqu'à 6.000 €). Elles ne sont pas remboursées par l'assurance maladie, ce qui constitue un obstacle pour de nombreuses personnes. Certains considèrent cependant cette opération comme un investissement à long terme (4-6 ans), plus avantageux que l'achat récurrent de lunettes ou de lentilles. La chirurgie avec laser ou avec lentille intra-oculaire est relativement récente. Il existe un besoin manifeste d'informations relatives à l'efficacité et à la sécurité de ces interventions, notamment à long terme. Cet automne, le KCE s'efforcera d'apporter une réponse à ces questions par le biais d'une seconde étude.

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
Centre Administratif du Botanique, Door Building (10ème étage)
Boulevard du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 287 33 88 (nl) / +32 2 287 3354 (fr)
<http://kce.fgov.be>

Gudrun Briat
Communication scientifique
+32 475 274 115
press@kce.fgov.be